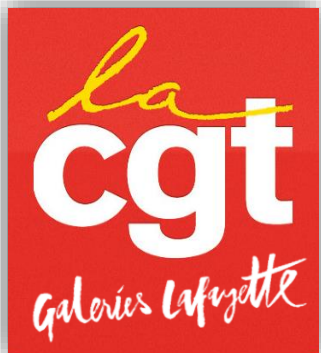




CGT : 01 42 82 81 89

Mail : cgt@cseuesglhsm.com

62, rue de Provence 75009 PARIS

Internet : <http://cgtglhaussmann.fr>



IMPASSE SANITAIRE

LA CGT REJETTE FERMEMENT L'OBLIGATION PUNITIVE ASSOCIÉE AU PASS SANITAIRE ET RESTE PERSUADÉE QUE DIALOGUER ET CONVAINCRE SERONT TOUJOURS PRÉFÉRABLES À LA RÉPRESSION.

TROP DE QUESTIONS ENTOURENT ENCORE L'IMPACT DE CETTE LOI SUR LES SALARIÉS :

RESPECT DU SECRET MÉDICAL ?

RÉMUNÉRATION EN CAS D'ABSENCE ?

VALEUR RÉELLE OU LÉGALE DES CONTRÔLES ?

INDÉMNITÉS EN CAS DE LICENCIEMENT ?

QUI LES VERSERAIT ?

GESTION DU FLUX AUX PORTES DU MAGASIN ?

LES SALARIÉS PEUVENT-ILS REFUSER DE

CONTRÔLER LES PASS ? ...



LA LOI INDIQUE QUE C'EST À L'EMPLOYEUR D'EFFECTUER LESDITS CONTRÔLES.

IL DOIT D'AILLEURS HABILITER NOMMÉMENT LES SALARIÉS QU'IL MANDATE POUR LUI À CETTE FONCTION, ET TENIR UN REGISTRE PRÉCIS, AVEC DATE DE L'HABILITATION, JOURS ET HORAIRES DES AFFECTATIONS AUX CONTRÔLES.

LA CGT DÉNONCE LA REMISE EN CAUSE DE NOS DROITS FONDAMENTAUX PAR CETTE LOI QUI VA « RENFORCER LA SUBORDINATION DES SALARIÉS, EN OCTROYANT AUX EMPLOYEURS DE NOUVELLES DISPOSITIONS DISCIPLINAIRES NON ENCADRÉES ET NE POUVANT ÊTRE CONTRÔLÉES NI PAR L'INSPECTION DU TRAVAIL, NI PAR LA MÉDECINE DU TRAVAIL ».

LA CGT DÉNONCE, AUSSI, LA MÉTHODE PRÉCIPITÉE, LES RISQUES ET LES CONSÉQUENCES GRAVES QU'UN PASS SANITAIRE IMPOSÉ FAIT PESER SUR LA SOCIÉTÉ.



CE TEXTE DE LOI, QUI DÉTÉRIORE DÉJÀ CONSIDÉRABLEMENT LE CODE DU TRAVAIL ET LA PAIX SOCIALE, CRÉE UN FOSSÉ INUTILE ET DANGEREUX ENTRE DÉTENTEURS ET RÉFRACTAIRES AU PASS DANS CETTE PÉRIODE DÉJÀ SUFFISAMMENT ÉPROUVANTE POUR CHACUN.

L'ÉCHÉANCE DU 30 AOÛT RÉVÉLERA SI TOUTES CES CRAINTES, ET BIEN D'AUTRES, SONT FONDÉES.

